

De : Martin Mareva <mareva.martin@vd.ch> **De la part de** Finances communales

Envoyé : jeudi, 30 mai 2024 10:27

Cc : DGAIC_PREF_Prefets <grp.axpqm94f34@vd.ch>; ucv_ucv.ch <ucv@ucv.ch>; info_adcv.ch <info@adcv.ch>; fabrice.weber@yverdon-les-bains.ch

Objet : Formulaire 2023 - Impôts sur les chiens et les divertissements, les patentes et les taxes - Délai 30/06/24

Importance : Haute

Mesdames les Boursières, Messieurs les Boursiers,

Nous vous transmettons le formulaire à remplir concernant les impôts sur les chiens et les divertissements, les patentes et les taxes.

Par rapport à l'année dernière, nous avons procédé aux deux améliorations suivantes :

- suppression de la ligne « taxe encaissée par une association ». Si votre commune a délégué l'encaissement d'une taxe à une association de communes, merci désormais d'indiquer le montant encaissé par l'association à la place la commune directement dans la ligne relative à la taxe concernée ;
- ajout de « forfaitaire » à la ligne « taxe annuelle déchets » pour qu'il soit désormais plus clair que cette ligne vise uniquement la taxe forfaitaire déchets et pas les taxes à la quantité.

Nous vous remercions d'avance de nous envoyer, par retour de courriel, le questionnaire rempli **uniquement au format Excel** d'ici au **30 juin 2024**.

Nous sommes à votre disposition pour toute question ou complément d'information.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous adressons nos meilleures salutations.

Ce message est distribué à :

- Communes vaudoises
- Préfectures
- UCV, AdCV et ACVBC



Direction des finances communales

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

Rue Cité-Derrière 17 - 1014 Lausanne

Tél : 021 316 40 80

finances-communales@vd.ch



Retrouvez plus d'informations sur :

vd.ch/finances-communales

vd.ch/mch2